

CAPD du 25 Mai 2021

Compte-rendu du SE-Unsa

Avancement accéléré au 7^e et 9^e échelon

Règles générales:

Au sein de la classe normale, les passages aux échelons 7 et 9 peuvent connaître une accélération. Ainsi pour les échelons 6 et 8, la durée peut être abaissée d'un an pour être promuable à un boost, il faut avoir 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 6 et > à 18 mois à l'échelon 8.

Pour être promu, il faut être dans les 30% les mieux classés des promouvables pour chacun des échelons. Ce classement dépend essentiellement de l'appréciation finale de l'IA- Dasen suite au rendez-vous de carrière.

Excellent : 4 points

Très satisfaisant : 3 points

Satisfaisant : 2 points

A consolider : 1 point

L'attribution des promotions doit tenir compte de l'équilibre Homme/Femme a minima parmi les promouvables.

Accès au 7^e échelon (boost de 1 an) : Nouvel indice = 519 (gain brut : 126,52 €)

Promouvables = collègues qui atteignent 2 ans d'ancienneté du 6^e échelon.

Tous les promus ont une appréciation « excellente ».

Promouvables	Promus
15	4

Accès au 9^e échelon (boost de 1 an) : Nouvel indice = 590 (gain brut : 154,64 €)

Promouvables = collègues qui atteignent une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^e échelon.

Les promus ont une appréciation « excellente » et « très satisfaisant ».

Promouvables	Promus
25	7

1. PPCR

Pourriez-vous nous rappeler la règle des décimales?

Les décimales sont reportées aux promotions suivantes pour obtenir une unité.

2. Direction d'écoles

Nous savons que nous n'aurons pas les résultats du mouvement mais étant un indicateur sur les conditions de travail, serait-il possible que les OS soient destinataires au moins du nombre et du nom des écoles avec direction à pourvoir ou avec direction à titre provisoire?

L'Administration ne peut transmettre que des informations générales...

Selon la circulaire du 2 avril 2021, le tableau de service adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription précise les modalités d'application de [la] décharge [d'APC]. Pour le SE-Unsa, cela va à l'encontre de la circulaire du 25 août 2020 relative aux fonctions et conditions de travail des directeurs d'école qui précise : "les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire".

Que cela signifie t-il pour les directeurs d'école? Devront-ils désormais juger de la pertinence des APC mis en place par leurs collègues? Devront-ils de nouveau remplir des grilles?

La nouvelle circulaire ne change en rien l'organisation des APC par rapport à la décharge des directeurs.

Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le devenir des directeurs des écoles d'application?

Les écoles d'application n'existant plus depuis l'année dernière, les directeurs des écoles d'application deviennent des directeurs d'école « classique ».

En ce qui concerne les postes à profil, les commissions se sont réunies. Pour 16 postes, 39 candidats se sont présentés. Chacun a reçu une réponse lui notifiant son avis (favorable ou non) et son rang.

3. Suivi de cas covid

Pourriez-vous nous communiquer le nombre d'enseignants et d'enfants déclarés positifs ou cas contact? Des écoles ou des classes ont-elles été fermées?

Depuis la rentrée 2020, pour le 1^{er} degré public et privé, 17 classes et une école ont été fermées. 79 professeurs des écoles et 252 élèves ont été déclarés positifs.

4. Remplacement

Pourriez-vous nous indiquer le nombre de PE non remplacés?

Pour éviter des problèmes de non remplacement, des stages ont été reportés voire annulés.

5. Médecine scolaire

Pourriez-vous nous faire un point sur le suivi du recrutement d'un médecin scolaire dans le nord Cantal ?

Des appels à candidature ont été lancés. En attente...

6. Suivi des recrutements Inspé et contractuels

Situation des contractuels: nombre de contractuels en poste? Niveau de qualification? Pour quel salaire?

A la rentrée, 3 contractuels ont été recrutés pour faire aux absences liées à la Covid. Actuellement, il ne reste plus qu'un contractuel.

Leur niveau de qualification : Master. Ils ont participé au CRPE cette année.

7. MDPH

Pourriez-vous nous indiquer le nombre de préconisations MDPH ? leur évolution?

Pourriez-vous aussi nous indiquer le nombre d'élèves sans affectation faute de place en Ulis ?

Peut-on connaître le nombre d'AESH et le nombre de de préconisations AESH?

Il y aurait environ 1 000 préconisations MDPH dans le Cantal. Aucun enfant n'est resté sans affectation faute de place en Ulis. Le Cantal compte 260 AESH en tout et 430 élèves bénéficient d'un accompagnement.

Informations diverses

Temps partiels :

- 80 demandes
- Des rendez-vous ont été organisés pour les nouvelles demandes de temps partiels sous autorisation pour les 80% annualisés. Elles ont été refusées. Deux options ont été proposées : reprise à temps plein ou modification de la quotité.

Disponibilités :

- 12 renouvellements (tous acceptés)
- 3 nouvelles demandes
- 2 réintégrations

Allègements d'horaire :

8 demandes ont été acceptées (préconisation du médecin de prévention)

Congé de formation : 2 professeurs bénéficieront de ce congé à la rentrée 2021 (un congé de 10 mois et un de 8 mois).

Permutations informatisées : 8 départs – 8 arrivées

Inéat-Exeat : 10 inéats (5 pour rapprochement de conjoint – 5 pour convenances personnelles)
9 exeats (3 pour rapprochement de conjoint – 6 pour convenances personnelles)